Les Langues Régionales à l'École Publique
Pour la réussite de Tous !

Jedes Jahr findet ein Kolloquium der FLAREP (Verband der Vereine für die regionalen Sprachen im öffentlichen Schulwesen) statt. Das Treffen wurde dieses Jahr vom 21. bis zum 23. Oktober 2023 in Nizza organisiert, und zwar mit folgendem Thema: „Die regionalen Sprachen im öffentlichen Schulwesen, damit alle Schüler erfolgreich sein werden".

La salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville de Nice a servi de cadre aux débats.

Deux ans après l'adoption de la loi du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion (loi Molac), il était temps de faire un premier bilan de l'incidence de cette loi sur la situation des langues régionales dans les écoles publiques. L'état des lieux n'est malheureusement guère réjouissant car, à part une éventuelle plus grande écoute par les Rectorats, les avancées sont au mieux très lentes, souvent elles sont totalement absentes.

Vincent Lorenzini, chef de mission Langues Régionales à la Délégation Générale à la langue française et aux Langues de France (DGLFLF) au ministère de la culture veut croire à une meilleure prise en compte des langues régionales par l'État. On a cependant quelque peine à trouver les actions pour les langues régionales menées par son administration, toute obnubilée par la défense de la langue française dont tout le monde sait qu'elle est davantage menacée que les langues régionales (sic). Le bilan apporté par le ministère de l'Éducation nationale représenté seulement par une adjointe de l'inspecteur d'Académie de Nice, Madame Klein, n'est pas plus positif.

Un enseignement des et en langues régionales pour tous ?

L'article 7 de la loi Molac pose le principe que « la langue régionale est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées sur tout ou partie des territoires concernés, dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves ». Cette disposition prévoit donc une généralisation de l'enseignement des langues régionales au sein de l'école publique. Pris au pied de la lettre, ce texte constitue une « révolution culturelle » après 400 ans de monopole linguistique de la langue française. Cette révolution ne s'est toutefois pas réalisée et les situations des différentes langues régionales sont restées inchangées pour l'essentiel depuis l'adoption de la loi. Si la situation s'améliore en Corse où près de 40% des écoles sont présentées comme « bilingues » (en six ans, 500 personnels ont été formés !), les académies d'Auvergne-Rhône Alpes sont sinistrées avec une seule enseignante d'occitan pour sept départements ! Les manques d'enseignants, effets négatifs de la réforme « Blanquer », sont perceptibles partout. Dans beaucoup de régions, c'est un ralentissement ou un déclin que l'on constate. En conclusion, la loi Molac n'a pas entrainé de progrès significatif.

Un des leviers qui permet un déploiement effectif des langues régionales, réside dans l'action des offices publics. Les échanges ont révélé que leur structure et leur fonctionnement sont très différents mais ces offices permettent de lancer des actions ponctuelles pour mettre en valeur nos langues et surtout d'informer largement le public scolaire de l'offre linguistique proposée, ce type de campagne étant essentiel pour recruter des élèves en langue régionale. S'il n'y a pas de synergie systématique entre les différents offices existants, des contacts existent et doivent être renforcés pour diffuser les pratiques efficaces.

Il s'avère également important de renforcer la collaboration entre les acteurs des différentes langues régionales en mutualisant nos expériences et pratiques, et pourquoi pas en instaurant une journée des langues régionales à l'image de la semaine des langues vivantes ou de la journée de l'amitié franco-allemande.

En plus des échanges vivifiants et riches, la sélection de conférences proposée permettait d'approfondir la question des langues régionales en France et d'ébaucher des pistes pour les mettre en valeur à l'école.